



## PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER UN ENFANT

**Année scolaire 2023 - 2024**

Les enfants ne peuvent être confiés qu'à des personnes ayant reçu l'autorisation des parents ou du responsable légal.

Merci de bien vouloir compléter le tableau ci-dessous en indiquant le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant à la sortie de l'école.

En dehors des autorisations permanentes, seule une autorisation écrite de votre part dans le cahier de liaison permettra à une autre personne de prendre en charge votre enfant à la sortie de l'école.

Nous, soussignés :

père, responsable légal, .....

mère, responsable légal.....

de l'enfant .....

scolarisé en classe de ....., autorisons les personnes mentionnées ci-dessous à venir chercher notre enfant à l'école.

NOM	PRENOM	TELEPHONE

A ....., le .....Signatures des deux parents ou responsable légale :